

ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accès au terrain est situé 1 Avenue du Docteur Ségard.

La remise des dossiers d'exposant se fera le samedi entre 8 h 30 et 9 h 00.

Tous les véhicules ont accès au site.

CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

Le contrôle d'identité et sanitaire à l'entrée sera assuré par un vétérinaire titulaire du mandat sanitaire désigné. Veuillez vous munir de la carte d'identification, du carnet de santé de vos chiens et du passeport. La présentation du certificat rage est obligatoire pour les exposants résidant hors de France.

Tout signe ou tout événement relatif à la santé des chiens et à leur bien-être par qui que ce soit, doit être signalé à l'organisateur qui ce dernier en réfère immédiatement au vétérinaire.

DISTRIBUTION du DOSSIER EXPOSANT

La distribution des dossiers se fera au secrétariat situé en extérieur devant la salle polyvalente.

RINGS DE PRÉSENTATION ET DE TAN

Merci de ne pas stationner aux abords des rings si vous n'êtes pas en attente de présentation de votre chien. Les jugements auront lieu en extérieur, quel que soit le temps.

Les emplacements avant les jugements se trouvent à quelques mètres devant les rings. Ne pas s'y entasser.

JUGEMENTS CONCOURS ET TAN

Les numéros des chiens se trouvent dans le dossier exposant qui vous est remis au secrétariat. Les numéros seront à porter visiblement sur le ring. **Aucun numéro n'est disponible sur le ring.**

Les chiens doivent être prêts quelques minutes avant l'heure de passage. Le juge pourra vous demander de lui faire voir les dents et autres parties de votre chien afin d'éviter de trop le toucher.

Les chiens non retenus pour les classements du dimanche ou la sélection pourront quitter l'exposition à leur convenance.

CONFIRMATIONS SEULES LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE

Concerne uniquement les chiens non engagés en exposition.

Aucune inscription pour la confirmation ne sera acceptée sur place.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

La distribution des récompenses se fera sur le ring à l'issue du jugement le samedi et le dimanche.

STANDS

Différents stands seront à la disposition.

STATIONNEMENT SUR LE CHAMP DE FOIRE ET AUX ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE

Nous vous recommandons d'installer vos véhicules, tentes et stake-out le plus espacé possible des autres emplacements.

Afin de respecter le sommeil des curistes et des habitants, nous vous demandons de rentrer tous vos chiens dans les véhicules ou les remorques le soir. Aucun chien ne doit rester à la stake-out entre 22 heures et 7 heures.

Les soirées barbecue devront se terminer à 22 h et il est recommandé d'éviter de circuler sur le terrain la nuit, ce qui réveille les chiens, les fait japper et les dérange dans leur repos et celui des campeurs.

Nous demandons aux exposants qui ne dorment pas sur le terrain d'emmener leurs chiens sur le lieu de leur hébergement afin qu'ils ne restent pas sans surveillance (abolements intempestifs toute la nuit)

Vous devez ramasser les déjections de vos chiens et les déposer dans des sacs poubelles bio dégradables dans le bac des déchets compostables.

À votre départ, vous ne devez laisser aucun déchet sur le terrain. Rempportez-les chez vous ou déposez-les dans les sacs poubelle ou les colonnes de tri.

PROGRAMME DES DEUX JOURNÉES

Samedi 16 septembre 2023

08 H 30 : Entrée des chiens, accueil des participants, retrait des dossiers, contrôle vétérinaire.

09 h 30 : Début des jugements.

Examen individuel de tous les chiens. Passage impératif par ordre de numéro.

Les présentateurs absents à l'appel de leur numéro passeront à la fin du jugement et ne pourront en aucun cas s'intercaler entre les autres exposants.

Attention : Seules les classes et groupes chiot, baby, puppy, jeune, neutre, vétérane et vénérable seront classés le samedi. Si votre chien a obtenu le qualificatif excellent en classe intermédiaire, ouverte, travail, vétérane ou champion, il devra être présent le dimanche pour la mise en liste d'attente, sauf bien sûr s'il est déjà cotation 4 ou plus ou déjà mis en liste d'attente. Les chiens déjà homologués recommandés ou élite A (cotations 4 et 6) peuvent opter pour la présentation directement au classement, sans passer par la classe individuelle. Rappel : cette option doit figurer sur la feuille d'engagement et ne pourra être modifiée sur place.

10 H 30 : Début de passage du Test d'Aptitudes Naturelles par ordre de numéro.

Attention : Aucun passage de TAN ne pourra avoir lieu le dimanche.

12 H 30 : Pause déjeuner.

14 H 00 : Reprise des jugements et des TAN.

Ordre de passage des classes et groupes à partir du début des jugements (9 h 30)

RING A : juge des mâles - RING B : juge des femelles

Classes intermédiaire, ouverte, travail, champion :

Jugements individuels.

Classement des chiens qualifiés EXCELLENT, le dimanche matin après la sélection.

RING C

Groupe vénérable (ce groupe ne donne accès ni à la sélection, ni au CACS) :

Après le jugement individuel des vénérables mâles, classement et désignation du meilleur vénérable mâle.

Après le jugement individuel des vénérables femelles, classement et désignation de la meilleure vénérable femelle.

Classe vétérans :

Après le jugement individuel des vétérans mâles, classement et désignation du meilleur vétérans mâle.

Après le jugement individuel des vétérans femelles, classement et désignation de la meilleure vétérane femelle.

Groupe chiot, classes baby, puppy et jeune, groupe neutre :

Après le jugement individuel des chiots, classement des chiots et réunion de tous les chiots mâles et femelles pour la désignation du meilleur chiot.

Après le jugement individuel des babies, classement des babies et réunion de tous les babies mâles et femelles pour la désignation du meilleur baby.

Après le jugement individuel des puppies, classement des puppies et réunion de tous les puppies mâles et femelles pour la désignation du meilleur puppy. Désignation du meilleur espoir entre le meilleur chiot, le meilleur baby et le meilleur puppy.

Après le jugement individuel des jeunes mâles, classement et désignation du meilleur jeune mâle.

Après le jugement individuel des jeunes femelles, classement et désignation de la meilleure jeune femelle.

17 h 30 : Lot de reproducteur et lot d'affixe

Désignation du meilleur lot de la classe lot de reproducteur et du meilleur lot de la classe lot d'affixe.

Inscription au secrétariat sur place.

Chaque éleveur ne pourra présenter que deux lots d'affixe, et chaque éleveur ou propriétaire deux lots de reproducteur.

Attribution du Prix Christian Leneuf

Cette année au meilleur lot d'affixe.

Les inscriptions seront prises jusqu'à 16 heures. (Feuille d'inscription au secrétariat)

CONFIRMATIONS

Les confirmations des chiens ayant été jugés par un juge étranger, les confirmations seules, les confirmations à Titre Initial auront lieu par un juge français sur un ring dédié.

Dimanche 17 septembre 2023

A partir de 09 H 00 :

Jugement individuel pour la mise en liste d'attente en vue de la recommandation (cotation 4)

Les mâles puis les femelles.

Peuvent être présentés les chiens non recommandés ou non mis en liste d'attente les années précédentes âgés de 15 mois minimum ayant obtenu un EXC la veille en classe intermédiaire, ouverte, travail, champion ou vétérane.

Après la sélection :

Classement des mâles et des femelles : Peuvent être présentés les chiens ayant été jugés la veille dans les classes individuelles suivantes et ayant obtenu le qualificatif excellent et étant déjà recommandé ou mis en liste d'attente.

Classement de la classe intermédiaire mâles.

Classement de la classe ouverte mâles.

Classement de la classe travail mâles.

Attribution des CACS et RCACS mâles, choisis parmi les 2 premiers des classes intermédiaire, ouverte et travail.

Classement de la classe champion mâles.

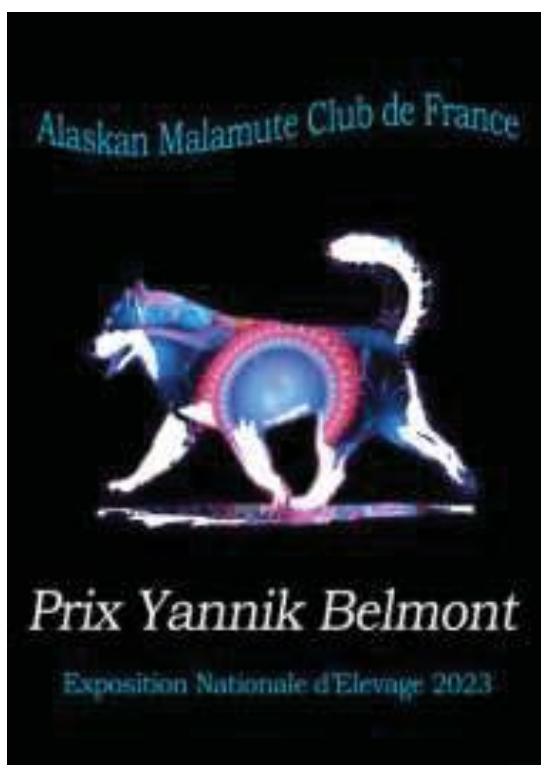
Classement de la classe intermédiaire femelles.

Classement de la classe ouverte femelles.

Classement de la classe travail femelles.

Attribution des CACS et RCACS femelles, choisis parmi les 2 premières des classes intermédiaire, ouverte et travail.

Classement de la classe champion femelles.





Meilleurs jeune et vétéran ne peuvent être choisis qu'après le meilleur de race et le meilleur sexe opposé

1 - MEILLEUR DE RACE (BOB) - sur le ring 8 chiens maximum :



2 - MEILLEUR SEXE OPPOSE (BOS) sur le ring 4 chiens maximum

➤ Si le MEILLEUR DE RACE est un MALE alors choix sur :



➤ Si le MEILLEUR DE RACE est une FEMELLE alors choix sur :



3 - MEILLEUR JEUNE, sur le ring 2 chiens maximum

➤ Si les 2 JEUNES ne sont ni MEILLEUR DE RACE ni MEILLEUR SEXE OPPOSE, alors le juge choisit l'un d'eux pour le titre de MEILLEUR JEUNE

SAUF



- Si le MEILLEUR DE RACE est un JEUNE, alors il est aussi MEILLEUR JEUNE.
- Si le MEILLEUR SEXE OPPOSE est un JEUNE, à condition que le MEILLEUR DE RACE ne soit pas l'autre JEUNE, alors il faut rappeler les 2 jeunes pour désigner le MEILLEUR JEUNE.

4 - MEILLEUR VETERAN, sur le ring 2 chiens maximum

➤ Si les 2 VETERANS ne sont ni MEILLEUR DE RACE ni MEILLEUR SEXE OPPOSE, alors le juge choisit l'un d'eux pour le titre de MEILLEUR VETERAN

SAUF



- Si le MEILLEUR DE RACE est un vétéran, alors il est aussi MEILLEUR VETERAN
- Si le MEILLEUR SEXE OPPOSE est un VETERAN, à condition que le MEILLEUR DE RACE ne soit pas l'autre VETERAN, alors il est MEILLEUR VETERAN

Proclamation du prix Yannik Belmont.

Concourent : le premier en classe travail mâle et la première en classe travail femelle.

Remise des récompenses.

13 h 00 : Fin de l'exposition.

ORIENTATION DE LA SÉLECTION DES REPRODUCTEURS

Parmi les chiens déclarés « excellent » lors de l'examen individuel, pourront prétendre à la mise en liste d'attente en vue de la recommandation les malamutes présentant les qualités suivantes :

- Excellent type en tête, denture complète en ciseau. Si les qualités de type et d'attributs fonctionnels sont remarquables, sont tolérées les dentures en pince ou 1 grosse dent manquante.
- Ossature puissante, bonne musculature.
- Démarche souple, bonne allonge, bonne propulsion arrière.
- Taille en harmonie avec la morphologie. La taille mentionnée par le standard est une taille désirable et non une taille minimum. Par exemple, pour prendre des écarts extrêmes, un malamute mâle de 60 cm au garrot est plus proche de la taille recommandée par le standard (différence de 3.5cm) qu'un mâle de 70 cm au garrot (différence de 6.5cm)
- Robe : le poil doit être correct en fonction de la saison, les marques de la robe symétriques.

Il n'est pas souhaitable que les malamutes présentant plusieurs des défauts suivants soient mis en liste d'attente en vue de la recommandation :

- Disharmonie.
- Tête de type husky ou trop molossoïde.
- Œil jaune sur robe noire.
- Oreilles disproportionnées par rapport à la taille et la forme de la tête ; oreilles peu épaisses et pas assez fourrées.
- Démarche guindée, sautillante, pied de lièvre.
- Mauvais aplombs, poignets affaissés, pieds écrasés.
- Robe :
 - poil trop doux, couché, surtout chez les mâles,
 - touffes derrière les oreilles, accompagnées de franges longues aux antérieurs,
 - robes éclaboussées, marques asymétriques, écharpes, mouchetures sur les parties blanches des pattes.
- Queue n'atteignant pas le jarret, portée en sabre ou couchée contre le dos.
- Caractère instable, non confiant envers l'être humain, trop indiscipliné.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

La surveillance vétérinaire sera assurée par un Docteur-Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ;
- des chiens mal vaccinés ;
- des chiens dangereux.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux présentés, morsures occasionnées par eux, etc... Les exposants étant seuls responsables des accidents ou dégâts causés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes.

A compter du 1^{er} juillet 2015 les chiens ayant les oreilles coupées pour quelle que raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers etc.) ne seront plus autorisés à accéder aux manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.



RÈGLEMENT DE LA NATIONALE D'ÉLEVAGE

PRÉAMBULE

La réunion nationale permet d'évaluer la qualité du cheptel national en examinant des chiens de lignées différentes, et de choisir les meilleurs reproducteurs afin d'entretenir, voire d'améliorer cette qualité.

ARTICLE I

L'exposition nationale d'élevage de l'A. M. C. F. est ouverte à tous les malamutes inscrits ou non inscrits au L. O. F. ou à un livre d'origine reconnu par la F. C. I., que leur propriétaire soit adhérent à l'A. M. C. F. ou non.

ARTICLE II

Les chiens seront examinés individuellement par un juge spécialisé de la race et par classe d'âge :

- Groupe Chiot = 3 et 4 mois,
- Baby = 4 à 6 mois,
- Puppy = 6 à 9 mois,
- Jeune = 9 à 18 mois,
- Intermédiaire = 15 à 24 mois,
- Ouverte = âge minimum 15 mois,
- Vétéran = âge minimum 8 ans,
- Groupe Vénéralle = âge minimum 11 ans,
- Travail = chiens titulaires du Brevet de Travail échelon 1, 2 ou 3 pour les chiens étrangers (appartenant à un propriétaire résidant à l'étranger), du certificat F. C. I. les autorisant à s'inscrire en classe travail,
- Champion = Champions Nationaux des pays membres de la F. C. I. et Champions Internationaux de la F. C. I.
- Groupe Neutre = mâles et femelles stérilisés, à partir de 15 mois

Les Groupes sont classés, mais en principe ne reçoivent pas de qualificatif officiel.

ARTICLE III

Tous les chiens doivent être présentés le samedi, pour toutes les classes, pour pouvoir participer à la présentation du dimanche, sauf les chiens déjà

Recommandés ou Élite (cotations 4 et 6) si leur propriétaire les a inscrits pour les exposer uniquement au jugement du dimanche.

Liste d'attente :

Seuls les chiens ayant été qualifiés EXCELLENT le samedi dans les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et Vétéran peuvent participer à l'examen de mise en liste d'attente en vue de la recommandation.

Les chiens inscrits au L. O. F. à Titre Initial ne peuvent pas concourir pour la mise sur liste d'attente.

Classement des mâles et des femelles :

Peuvent être présentés les chiens ayant été jugés la veille dans les classes individuelles intermédiaire, ouverte, travail ou champion et ayant obtenu le qualificatif EXCELLENT, et étant déjà recommandé ou mis en liste d'attente, ainsi que les chiens cotation 4 ou 6 que le propriétaire a inscrits pour aller directement au classement.

C.A.C.S. :

Seuls les chiens en classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, mis en liste d'attente en vue de la recommandation ou recommandés peuvent concourir pour le C. A. C. S.

Meilleur chien de l'exposition :

Seuls les chiens en classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Vétéran mis en liste d'attente en vue de la recommandation ou recommandés, et les classes Jeune, peuvent concourir pour le meilleur chien de l'exposition.

ARTICLE IV - CLASSES D’AFFIXE ET CLASSES DE REPRODUCTEUR

- Classes d'affixe : seuls les chiens inscrits et jugés le samedi et les chiens déjà recommandés inscrits à l'exposition peuvent être engagés dans une classe d'affixe.
Un chien ne peut être présenté que dans une seule classe d'affixe composée de 3 à 5 chiens.
Chaque éleveur ne peut présenter que deux lots d'affixe.
- Classes de reproducteur : seuls les chiens inscrits et jugés le samedi et les chiens déjà recommandés inscrits à l'exposition peuvent être engagés dans une classe de reproducteur.
Un chien ne peut être présenté que dans une seule classe de reproducteur composée d'un sujet accompagné de 3 à 5 de ses produits.
Chaque éleveur ou propriétaire ne peut présenter que deux reproducteurs lui appartenant.

- Un chien peut être engagé dans une classe d'affixe et dans une classe de reproducteur.

Ces classes seront jugées sur l'homogénéité des chiens présentés.

Les personnes désirant présenter une classe d'affixe ou une classe de reproducteur sont priées de venir au secrétariat pour remplir la feuille d'inscription correspondante.

ARTICLE V - TEST D'APTITUDE NATURELLE (T. A. N.) – BREVET DE TRAVAIL

Seuls les chiens ayant passé avec succès le T. A. N. (voir règlement du T. A. N.), ou ayant obtenu le Brevet de Travail, pourront obtenir les titres de sujet Sélectionné (cotation 3), sujet Recommandé (cotation 4) ou sujet Elite A (cotation 6).

ARTICLE VI - CONFIRMATION

Sur présentation de sa fiche d'identification, de son certificat de naissance de la Société Centrale Canine (ou pedigree d'un Livre étranger), ainsi que du formulaire d'examen de confirmation adéquat, correctement rempli, le chien âgé de 12 mois minimum le jour de l'examen, peut se présenter à l'examen de confirmation. Seuls les juges français peuvent assurer cette confirmation.

Pour l'examen à titre initial, les chiens devront obligatoirement être présentés soit à une exposition régionale d'élevage, soit à une exposition nationale d'élevage. Ils devront en outre, après validation par un juge pour la confirmation, avoir subi les examens suivants, nécessaires pour l'acceptation à titre initial :

- Dépistage des tares oculaires (cataracte et atrophie progressive de la rétine),
- Dépistage de la dysplasie des hanches et de la dysplasie du coude,
- Dépistage de la polyneuropathie (P. N.), le sujet doit être non porteur,
- Avoir subi avec succès le Test d'Aptitude Naturelle (T. A. N.),
- Identification génétique (A. D. N.),

(Pour les demandes de confirmation à titre initial, le document de confirmation sera conservé par le club de race en attente des résultats des dépistages susmentionnés s'ils ne peuvent être présentés le jour de la confirmation).

ARTICLE VII - JUGEMENTS

Les chiens seront examinés individuellement par un juge spécialiste de la race. A l'issue de cet examen, il leur sera attribué un qualificatif de valeur générale par rapport au standard de la race.

Tous les chiens ayant obtenu le qualificatif excellent en classe intermédiaire, ouverte, travail, vétérinaire et champion pourront être présentés à l'examen de mise en liste d'attente en vue de la recommandation excepté ceux non titulaires d'un certificat de naissance LOF, pedigree LOF ou pedigree reconnu par la F. C. I., ni les chiens inscrits au LOF à Titre initial.

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou Stagiaire ou Expert confirmateur de la race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

ARTICLE VIII - ENGAGEMENT et PRÉSENTATION DES CHIENS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Le « double handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

Les sociétés organisatrices sont tenues d'inscrire en évidence le message suivant dans le catalogue de leur exposition ;

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la Centrale Canine.

Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

Référent bien-être animal : Pary Dauvet.

ARTICLE IX

La mise sur liste d'attente en vue de la recommandation sera faite par le collège des juges officiant le jour de la Nationale d'Élevage, en fonction des qualités à rechercher pour l'amélioration du cheptel, selon les indications qui leur seront fournies chaque année par le Comité.

Pour être mis en liste d'attente, un chien doit avoir obtenu la note minimum de 21 points sur 30, chacun des 3 juges pouvant attribuer de 0 à 10 points. Si le jury ne comporte que 2 juges, la note minimum sera de 14 points sur 20.

ARTICLE X

Attribution d'un C. A. C. S. : le C. A. C. S. compte pour le Championnat de conformité au Standard, tout comme celui de l'exposition de Championnat organisée par la Centrale Canine.

Concourront pour le C. A. C. S. : après classement, les chiens, présentés en classe Intermédiaire, Ouverte ou Travail qui ont, le jour de l'exposition, été mis en Liste d'Attente et les Recommandés des années précédentes et qui ont obtenu le qualificatif excellent la veille dans les mêmes classes ou dont le propriétaire a décidé de les engager directement au jugement du dimanche.

Les chiennes en chaleur sont autorisées, mais leurs propriétaires devront les promener bien à l'écart des rings de jugement et des rings de T. A. N.
--

RÈGLEMENT DU TAN

Article 1 - Age

Le test d'aptitudes naturelles est ouvert aux malamutes âgés de 9 mois minimum le jour de l'examen. Il est préférable de présenter son malamute avant l'âge de 3 ans.

Article 2 - Jury

Seules les personnes désignées par le comité de l'AMCF sont habilitées à faire passer le TAN. L'autorisation doit être demandée à chaque fois que le test est programmé.

Les nouveaux examinateurs devront avoir examiné un minimum de 10 chiens avec une équipe déjà formée avant de pouvoir intégrer un jury de TAN.

Le jury est composé de 2 examinateurs, de préférence un homme et une femme. Le jury ne doit comporter ni le producteur ni le propriétaire du chien examiné.

Les chiens ajournés devront être examinés par un jury différent lors de l'examen suivant.

Article 3 - Conditions matérielles d'organisation

Le test d'aptitudes naturelles se déroule dans un espace entièrement clos. Les barrières de ring doivent comporter un système d'occultation afin que le chien examiné ne soit pas dérangé par l'environnement. Les personnes et les chiens attendant leur tour doivent rester à 1.50 m minimum des barrières.

Le ring de TAN doit mesurer environ 10m x 15m. La table doit être située dans un coin du ring. Elle doit pouvoir être abritée.

Article 4 - Déroulement de l'épreuve

Les chiens sont examinés individuellement. Les examinateurs doivent toujours procéder au centre du ring. Le chien ne doit en aucun cas être acculé.

L'examineur contrôle l'identification du chien.

Le chien évolue d'abord en laisse avec son conducteur, puis sans laisse s'il n'est pas fugueur. Le conducteur l'invite au jeu. L'examineur lui passe un harnais puis le conducteur le lui enlève.

Le conducteur remet le chien à un des examinateurs qui l'appelle par son nom, l'aborde franchement, le manipule avec douceur dans une relation d'intention amicale. Il fait évoluer le chien tout en examinant son comportement général.

Le chien ne doit démontrer ni une attitude trop timide ou peureuse, ni un comportement agressif.

Dans sa façon d'aborder le chien, l'examineur doit prendre en compte son sexe et son âge.

Une attitude distante ne doit pas être pénalisée. Un éventuel grognement doit s'apprécier en fonction de l'attitude générale du chien et de son regard. Le pincement ou la morsure sont éliminatoires.

Il ne faut pas hésiter à ajourner un chien au comportement limite de timidité, de peur ou d'agressivité.

Les examinateurs aussi bien que les conducteurs ou les propriétaires doivent garder une attitude calme et respectueuse, et faire en sorte de donner une bonne image de la race.

Article 5 - Résultat

Un chien ne peut passer le TAN qu'une seule fois. Toutefois le jury a la possibilité d'ajourner le chien s'il estime qu'il est nécessaire de lui donner une seconde chance. Cette faculté n'est accordée qu'une seule fois. Le conducteur reçoit une feuille d'examen mentionnant l'identité du chien et de son propriétaire, la date et le lieu de l'examen, la composition du jury, le résultat de l'épreuve : APTE ou REFUSE ou AJOURNE, et les signatures du jury.

GRILLE DE COTATION

Approuvée par le Comité de la SCC le 18/02/2014

1 point	2 points	3 points	4 points RECOMMANDE	5 points ELITE B	6 Points ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en exposition en CI ou CO ou CT ou CCH + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + dysplasie du coude lecture 0 ou SL + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE en CI ou CO ou CT ou CCH sous 2 juges différents + Brevet de Travail ou TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + dysplasie du coude lecture 0 ou SL + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME + Sélectionné en NE + Brevet de Travail ou TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + dysplasie du coude lecture 0 ou SL + Recherche d'Affections oculaires (cataracte) + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Recherche d'Affections oculaires (cataracte) + Pedigree complet + dysplasie du coude lecture 0 ou SL + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

Dépistage de la dysplasie de la hanche et du coude

Seuls les chiens ayant obtenu le sigle Dys-A ou Dys-B sur le certificat de dépistage de la dysplasie délivré par le Professeur GENEVOIS, unique lecteur agréé par l'A. M. C. F. pour la lecture des radiographies, pourront obtenir la cotation 2 ou plus.

Dépistage de la dysplasie du coude : seuls les chiens ayant obtenu le sigle 0 ou SL sur le certificat de dépistage de la dysplasie du coude délivré par le Professeur GENEVOIS, unique lecteur agréé par l'A. M. C. F. pour la lecture des radiographies, pourront obtenir la cotation 2 ou plus.

L'âge minimum du chien lors de sa radiographie sera obligatoirement de 18 mois.

Les formulaires de demande de lecture et informations peuvent être téléchargés sur le site du club www.alaskanmalamute.fr ou demandés au secrétariat.

Toutefois,

- pour les chiens non LOF vivant à l'étranger, il est accepté le résultat de la lecture des radiographies faite par le lecteur officiel du pays où vit le chien.
- pour les chiens français c'est à dire appartenant à des propriétaires habitant en France mais importés, il est accepté le résultat de la lecture des radiographies du lecteur officiel du pays d'origine du chien, si celle ci a été faite préalablement à l'importation.

Dépistage des maladies oculaires

Dépistages des maladies oculaires héréditaires canines : la liste des praticiens français ayant reçu l'agrément est disponible sur le site du conseil de l'ordre des vétérinaires à l'adresse suivante <http://www.afep-mhoc.com> La maladie recherchée est la cataracte. La recherche de la prédisposition au glaucome est conseillée (gonioscopie).

Seuls les chiens présentant le certificat officiel « indemne » de dépistage des MHOC (maladies héréditaires oculaires canines recherchées par l'AMCF) datant de moins de 2 ans pour les chiens de moins de 7 ans, pourront obtenir le titre d'Étalon ou Lice Recommandé ou d'Étalon ou Lice Élite B.

Un certificat établi pour un chien âgé de 7 ans révolus à la date de l'examen est considéré comme définitif.

Identification génétique

- l'étalon ou la lice concernés devront obligatoirement être identifiés génétiquement et enregistrés dans la base de la SCC.

- leurs descendants pris en compte pour l'obtention du titre d'élite devront aussi être identifiés génétiquement et enregistrés dans la base de la SCC

- un certificat de compatibilité génétique pour chaque descendant, à demander au laboratoire qui a fourni les identifications génétiques, devra être joint au dossier de demande d'homologation du titre d'élite.

Homologation des cotations

Attention : Pour qu'elle soit enregistrée auprès de la SCC, le propriétaire d'un chien devra demander l'homologation de la cotation à l'A.M.C.F. en produisant les photocopies des éléments listés sur le pré imprimé correspondant à la cotation demandée ; ce document est téléchargeable sur le site du club ou peut être demandé au secrétariat.

Les personnes non adhérentes à l'AMCF doivent s'acquitter d'un paiement de 10 € par demande, à l'ordre de l'A.M.C.F., pour frais de gestion. Les dossiers non accompagnés du règlement ne seront pas traités.



Standard FCI N° 243 / 09.06.1999 DU MALAMUTE D'ALASKA

TRADUCTION : Prof. R.Triquet et Dr. J-M.Paschoud

ORIGINE: U.S.A.

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD D'ORIGINE EN VIGUEUR : 14.08.1996.

UTILISATION - Chien du traîneau,

CLASSIFICATION F.C.I.: Groupe 5 Chiens de type Spitz, et de type primitif

Section 1 Chiens nordiques de traîneau - Sans épreuve de travail.

ASPECT GENERAL : Le Malamute d'Alaska, une des plus anciennes races de chiens de traîneau arctiques, est un chien puissant, de construction solide, à la poitrine bien descendue et au corps fort et bien musclé. Le Malamute est bien d'aplomb en station et son attitude suggère une grande activité par un port de tête haut et fier et par des yeux en éveil qui expriment intérêt et curiosité. La tête est large. Les oreilles sont triangulaires et dressées quand le chien est attentif. Le museau est massif et ne diminue que légèrement dans sa largeur de la racine à la truffe ; il n'est ni pointu ni long, mais pas non plus tronqué. La robe est épaisse avec un poil de couverture rude d'une longueur suffisante pour assurer la protection d'un sous-poil dense et laineux. Les Malamutes sont de couleurs diverses. Les marques de la face constituent un trait distinctif. Elles consistent en une coiffe couvrant la tête, la face étant soit entièrement blanche, soit marquée d'une liste et/ou d'un masque. La queue est bien fournie de poil ; portée au-dessus du dos, elle a l'aspect d'un panache ondoyant. Le Malamute est doté d'une forte ossature avec des membres sans défauts, de bons pieds, une poitrine bien descendue et des épaules puissantes ; il dispose de toutes les autres caractéristiques physiques à l'accomplissement efficace de sa tâche. Les allures sont régulières, coordonnées, faciles et efficaces. Le Malamute n'est pas en fait un chien de traîneau de course destiné à rivaliser de vitesse en compétition mais est conçu pour la force et l'endurance ; toute caractéristique individuelle, y compris le tempérament, qui va à l'encontre de ce dessein doit être considéré comme le plus grave des défauts.

PROPORTIONS IMPORTANTES : La hauteur de la poitrine correspond approximativement à la moitié de la hauteur au garrot, le point le plus bas de la poitrine se trouvant exactement derrière les avant-bras. La longueur du corps mesurée de la pointe de l'épaule à la pointe de la fesse dépasse la hauteur au garrot.

CONFORMATION : Le corps n'accuse aucun excès pondéral ; l'ossature est proportionnée à la taille.

COMPORTEMENT / CARACTÈRE : Le Malamute est un chien affectueux, amical et non le chien d'un seul maître. C'est un compagnon fidèle et dévoué, enjoué quand on l'y invite, mais généralement impressionnant de dignité à l'âge adulte.

TÊTE : La tête est large et forte, ni grossière ni lourde, et doit être en rapport avec la taille du chien. L'expression est douce et suggère des dispositions affectueuses.

RÉGION CRÂNIENNE :

Crâne : il est large et modérément arrondi entre les oreilles ; il se rétrécit graduellement et s'aplatit sur le dessus en approchant des yeux et s'arrondit vers les joues qui sont modérément plates. Il y a un léger sillon entre les yeux. La ligne supérieure du crâne et la ligne supérieure du museau forment presque une droite qui n'offre qu'une légère cassure à leur jonction. Stop léger.

RÉGION FACIALE :

Truffe: Dans toutes les couleurs de robe, sauf pour le rouge, la truffe, les lèvres et les bords des paupières sont de couleur noire. Le brun est autorisé chez les chiens à robe rouge. La truffe " de neige " barrée par une zone plus claire est acceptée.

Museau: Il est fort et massif par rapport au crâne. Il ne diminue que peu en largeur et en épaisseur, de sa jonction avec le crâne à la truffe.

Lèvres : Bien jointives.

Mâchoires/dents : Les mâchoires supérieures et inférieures sont larges et portent des dents fortes. Les incisives offrent un articulé en ciseaux. Le prognathisme supérieur ou inférieur est un défaut.

Yeux : Disposés obliquement dans le crâne, ils sont de couleur marron, en forme d'amande et d'une grandeur moyenne. L'œil foncé à la préférence. L'œil bleu constitue un défaut éliminatoire.

Oreilles : Elles sont de taille moyenne mais petites par rapport au crâne. De forme triangulaire, elles sont légèrement arrondies à leur extrémité. Les attaches des oreilles sont bien écartées et situées sur les bords externes de l'arrière du crâne, au niveau de l'angle externe (supérieur) de l'œil, ce qui fait que, quand l'oreille est dressée, elle se détache du crâne. Quand elles sont dressées, les oreilles pointent légèrement vers l'avant, mais quand le chien est au travail, les oreilles sont parfois pliées contre le crâne. Les oreilles attachées haut constituent un défaut

COU : Il est fort et modérément galbé.

CORPS : Compact dans sa construction mais, dans l'ensemble de la ligne du dessus, le rein n'est pas court.

Dos : Il est droit et descend en pente douce vers les hanches.

Rein: Solide et bien musclé. Un rein long qui affaiblit le dos est un défaut.

Poitrine: Bien développée.

QUEUE : Attache moyenne suivant la ligne de la colonne, vertébrale à la naissance ; elle est portée sur le dos quand le chien ne travaille pas. Elle n'est pas rabattue sur le

dessus, ni enroulée en boucle serrée reposant sur le dos, ni garnie de poils courts à la façon de la brosse du renard. La queue du Malamute est bien fournie et a l'aspect d'un panache qui ondoie.

MEMBRES :

MEMBRES ANTÉRIEURS : Les antérieurs sont bien musclés et pourvus d'une très forte ossature. Vus de face, ils sont droits jusqu'au métacarpe.

Épaules : Modérément obliques.

Avant-bras : Vus de face, d'aplomb jusqu'aux métacarpes.

Métacarpes : Vus de profil, ils sont courts, solides et légèrement fléchis.

MEMBRES POSTÉRIEURS : Ils doivent être larges. Vus de derrière, en statique comme en action, ils sont parfaitement en ligne avec les membres antérieurs ; le chien n'est ni trop serré ni trop large du derrière. Les ergots aux membres postérieurs sont indésirables ; on doit en faire l'ablation peu après la naissance.

Cuisses : Fortement musclées.

Grasset: Modérément angulé.

Jarret: L'articulation du jarret est modérément coudée et bien descendue.

PIEDS : De type "raquette de neige", serrés et épais, avec des coussinets épais, résistants et bien rembourrés qui donnent un aspect ferme et compact. Les pieds sont forts, les doigts serrés et bien cambrés. Un poil de protection pousse entre les doigts. Les ongles sont courts et forts.

ALLURES : les allures du Malamute sont régulières, égales et puissantes. Il est agile, pour son poids et sa taille. Vus de profil, les postérieurs produisent une forte poussée qui se transmet aux antérieurs par la région lombaire bien musclée. La poussée transmise par les postérieurs aux antérieurs produit un mouvement régulier d'une grande amplitude. Vus de face ou de derrière, les membres se meuvent en ligne droite et ne sont ni trop serrés ni trop écartés. Au trot rapide, les membres convergent vers l'axe sagittal du corps. Une démarche guindée ou toute démarche qui n'est pas absolument efficace et dégagée est à rejeter.

ROBE :

POIL : Le Malamute a un poil de couverture épais et rude, jamais long ni doux. Le sous-poil est dense, de 2,5 cm à 5 cm (1-2 pouces) d'épaisseur, huileux et laineux. La longueur du poil de couverture rude tout comme celle, du sous-poil est variable. Le poil est relativement court à moyen le long des côtés du corps, la longueur augmentant autour des épaules et du cou, le long du dos et sur la croupe, de même qu'aux culottes et au panache. En général, les Malamutes ont le poil plus court et moins dense

pendant les mois d'été. En exposition, le Malamute est présenté à l'état naturel. Il est interdit de couper le poil sauf pour dégager les pieds.

COULEUR : Si les couleurs habituelles vont du gris clair au noir en passant par des nuances intermédiaires, et du zibeline au rouge en passant par des nuances intermédiaires. Des combinaisons de couleur sont admises au sous poil, à la face (arcades sourcilières, oreille, lèvres et nez) et entre les plages blanches et les plages pigmentées. La seule couleur uniforme admise est le blanc. Le blanc est toujours prépondérant sur les parties inférieures du tronc, une partie des membres, les pieds et une partie des marques de la face. Une liste blanche sur le front et/ou le collier ou une pastille sur la nuque attirent l'œil et sont admis. Le Malamute présente une robe à manteau une couleur discontinue s'étendant sur tout le corps en taches ou en éclaboussures irrégulières est à rejeter.

TAILLE : Il y a un éventail naturel de taille dans la race. Les tailles recherchées pour le travail sont de 63,5 cm (25 pouces) au garrot pour un poids de 38 kg (85 livres anglaises) chez les mâles et de 58,5 cm (23 pouces) au garrot pour un poids de 34 kg (75 livres anglaises) chez les femelles. Toutefois, les considérations de taille ne doivent pas l'emporter sur le type, les proportions, les allures et ce qui touche à la fonction. Lorsqu'en jugement, des chiens sont à égalité de type, proportions et allures c'est celui qui est le plus près de la taille recherchée pour un travail lourd qui sera préféré.

IMPORTANT :

Quand on juge des Malamutes, c'est leur fonction en tant que chien de traîneau destiné à traîner de lourdes charges qui doit avoir la priorité sur tout le reste. La sévérité de la pénalisation dépend de combien le sujet s'écarte de la description du Malamute idéal et jusqu'à quel degré un défaut particulier affectera l'aptitude du sujet au travail. Les membres du Malamute doivent dénoter une force peu commune et une formidable puissance de propulsion. Tout signe d'imperfection dans les membres ou les pieds, devant ou derrière, que ce soit en statique ou en action doit être considéré comme un défaut grave. Étant donné ces préalables, les défauts en question sont le pied écrasé, les jarrets de vache, les métacarpes défectueux, l'épaule droite, le manque d'angulation, la démarche guindée (ou toute allure qui ne soit pas coordonnée, énergique régulière), le manque de substance, la poitrine insuffisamment descendue le corps empâté ou léger dans son ossature et des proportions générales médiocres.

DÉFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité.

DÉFAUTS ÉLIMINATOIRES

Yeux bleus.

N.B. : Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.

POINTS DE NON CONFIRMATION

TYPE GENERAL

- Manque de type

POINTS PARTICULIER DANS LE TYPE

- Tête de type husky ou de type molossoïde
- Ossature très légère
- Défauts de construction nuisant à l'utilisation de chien de traîneau pour charges lourdes

ROBE

- Absence de sous-poil, sauf en période de mue
- Taches blanches sur le manteau en arrière du garrot
- Panachure envahissante
- Ladre sur la truffe (attention : le « nez de neige », dépigmentation diffuse et saisonnière de la truffe, est courant et tout à fait acceptable).
- Yeux bleus

ANOMALIES

- Dents : manque de trois dents quand il s'agit des PC2, PC3 ou PC4, manque de 1 dent quand il s'agit des incisives, des canines ou des carnassières.

Le manque de dents dû à un accident doit être justifié par un certificat vétérinaire.

- Prognathisme supérieur (bégu) ou inférieur (grignard)
- Intégrité sexuelle : monorchidie ou chryptorchidie
- Tout élément pouvant laisser suspecter que le sujet est dysplasique entraînera son ajournement jusqu'à obtention du sigle DYS. A ou DYS. B.

CARACTÈRE

- Sera refusé tout sujet agressif envers l'homme ou trop peureux.

COMMENTAIRES

En raison du type raceur du Malamute, il peut être très difficile - même pour un expert - de déceler d'éventuels croisements de Malamute avec une autre race de traîneau. Lors de l'examen de confirmation à titre initial, l'expert sera d'une extrême vigilance et ne prendra à titre initial qu'un chien de TYPE PARFAIT, permettant l'AMÉLIORATION de la race (et non seulement son maintien). En conséquence, pour être confirmé à titre initial, le chien devra donc obtenir le qualificatif EXC - niveau CACS, être radiographié indemne de dysplasie de la hanche et du coude (certificat de dépistage délivré par le Professeur GENEVOIS), avoir subi l'examen concernant les tares oculaires, par un vétérinaire habilité et être déclaré indemne, avoir effectué un test d'identification génétique (A. D. N.) ainsi que le dépistage pour la polyneuropathie (P. N.), en être non porteur et avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles.

